

SÉANCE RÉGULIÈRE (6 février 2017)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 février 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Sonia Quirion

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

027-02-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

Projet d'ordre du jour de la séance régulière du 6 février 2017 débutant à 19 h 30.

Contenu sujet à changement.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance régulière du 10 janvier 2017**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Acceptation des comptes**
 - 4.2 - Permis de janvier 2017**
 - 4.3 - Suivi mensuel du budget**
 - 4.4 - Rapport sur le suivi des formations pour l'année 2016**
 - 4.5 - Dépôt du rapport financier du centre communautaire pour l'année 2016**
 - 4.6 - Dépôt du document de la MMQ intitulé « VOTRE PART DE LA RISTOURNE DE 5 000 000 \$ » du 26 janvier 2017**
- 5 - CORRESPONDANCE**
 - 5.1 - Bordereau des correspondances**
 - 5.2 - Poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif**
- 6 - LÉGISLATION**
 - 6.1 - Avis de motion / Règlement no. 260-2017 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins**
 - 6.2 - Avis de motion / Règlement d'emprunt no. 261-2017 pour des travaux de réhabilitation sans tranchée des conduites d'égout de la 1re Avenue (sud) et de la 30e Rue**

6.3 - Déterminer date de la consultation publique / Règlement numéro 259-164A-2017

6.4 - Adoption / Règlement numéro 252-164A-2016

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1 - Engagements municipaux pour l'obtention du certificat d'autorisation de la 24^e Rue

8.2 - Mise à jour du document d'appel d'offre pour la réhabilitation des conduites d'égout sanitaire

8.3 - Plan de gestion des débordements à la station de pompage principale - soumission reçue

8.4 - Étude pour le renforcement de l'usine d'épuration - soumission reçue

9 - QUESTIONS DIVERSES

9.1 - Réception d'une proposition pour la vente d'une partie du lot 3 628 703

9.2 - Renouvellement du mandat des membres du CCU

9.3 - Les dimanches des Marchands

9.4 - Entente pour service juridique forfaitaire 2017

9.5 - Congrès 2017 de la COMBEQ

9.6 - Demande de contribution pour la tenue d'un festival country et folklorique

9.7 - Achat de publicité dans le bottin souvenir des Chevaliers de Colomb (Assemblée Beauce 1043)

9.8 - Renouvellement à l'ADMQ pour 2017

9.9 - Ados en cavale 2017

9.10 - Embauche d'une adjointe-administrative - Élise Landry

9.11 - Ressource en communication - entente intermunicipale

9.12 - Octroi du mandat pour la réalisation du document d'appel d'offres public pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire

9.13 - Demande au programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Sous-volet 1.5 Renouvellement de conduites

9.14 - Fourniture et installation d'un écran numérique - octroi

9.15 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - approbation des dépenses

9.16 - Demande au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

9.17 - Halte routière du pont Perrault - permission d'occupation

9.18 - Création d'un poste d'inspecteur municipal avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre

9.19 - Achat d'une banderole

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

028-02-2017

3.1 - Séance régulière du 10 janvier 2017

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 10 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2017 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

029-02-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à janvier 2017 totalisant 253 474,65 \$ (Folio 350188) et 15 745,66 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10129 à # 10201 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de janvier 2017

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de janvier 2017 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 janvier 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.4 - Rapport sur le suivi des formations pour l'année 2016

La secrétaire-trésorière dépose le rapport sur le suivi des formations pour l'année 2016 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.5 - Dépôt du rapport financier du centre communautaire pour l'année 2016

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier du centre communautaire pour l'année 2016 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.6 - Dépôt du document de la MMQ intitulé « VOTRE PART DE LA RISTOURNE DE 5 000 000 \$ » du 26 janvier 2017

La secrétaire-trésorière dépose le document de la MMQ intitulé « Votre part de la ristourne de 5 000 000 \$ » du 26 janvier 2017 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste des correspondances pour le mois de janvier 2017.

030-02-2017

5.2 - Poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 1. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 2. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement no. 260-2017 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins

Le conseiller Marcel Busque donne avis qu'un règlement no. 260-2017 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

6.2 - Avis de motion / Règlement d'emprunt no. 261-2017 pour des travaux de réhabilitation sans tranchée des conduites d'égout de la 1^{re} Avenue (sud) et de la 30^e Rue

Le conseiller Julien Auclair donne avis qu'un règlement d'emprunt no. 261-2017 pour des travaux de réhabilitation sans tranchée des conduites d'égout de la 1^{re} Avenue (sud) et de la 30^e Rue sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

031-02-2017

6.3 - Déterminer date de la consultation publique / Règlement numéro 259-164A-2017

ATTENDU que le projet de règlement 259-164A-2017 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 007-01-2017;

ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 mars 2017 à 19 h 00 sur ledit projet de règlement.

032-02-2017

6.4 - Adoption / Règlement numéro 252-164A-2016

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 252-164A-2016.

RÈGLEMENT NO 252-164A-2016 modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer la coupe des arbres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julien Auclair et résolu unanimement que le règlement 252-164A-2016 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 40. Puisqu'il n'y a aucune intervention, la période de question est aussitôt fermée.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

033-02-2017

8.1 - Engagements municipaux pour l'obtention du certificat d'autorisation de la 24e Rue

ATTENDU que dans le cadre de la demande d'autorisation pour la création de la 24e Rue d'Excavation Notre-Dame inc., le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande à la Municipalité de fournir différents engagements ayant un impact relativement à la capacité de l'usine d'épuration des eaux usées;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité s'engage à :

- Effectuer la vidange des décanteurs primaires et secondaires 3 fois par année minimalement.
- Faire les travaux de réhabilitation des 800 m d'égout sanitaire visés dans la présente étude à l'été 2017.
- Faire l'évaluation des débits d'infiltration avant et après les travaux de réhabilitations dans le tronçon de 800 mètres de conduite d'égout sanitaire.
- Fournir une étude 2 mois après les travaux de réhabilitation concernant l'impact des travaux sur les débits d'infiltrations.

034-02-2017

8.2 - Mise à jour du document d'appel d'offre pour la réhabilitation des conduites d'égout sanitaire

ATTENDU qu'un devis pour soumission pour le chemisage d'une conduite d'égout sanitaire sur la 1re Avenue a été réalisé en 2015 par le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan; ATTENDU que la Municipalité doit réaliser également le chemisage d'une conduite d'égout sanitaire sur la 30e Rue; ATTENDU que l'estimation des honoraires pour services professionnels de la MRC est de 3 037,67 \$;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC Beauce-Sartigan afin de réaliser la mise à jour du document d'appel d'offre pour y inclure les travaux de réhabilitation de la conduite d'égout sanitaire de la 30e Rue.

035-02-2017

8.3 - Plan de gestion des débordements à la station de pompage principale - soumission reçue

ATTENDU qu'à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Municipalité doit élaborer un plan de gestion des débordements visant à décrire les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements aux ouvrages de surverse sanitaires sur le réseau municipal; ATTENDU que suite à des discussions entre M. Stéphane Vachon de WSP et l'analyste au MDDELCC, une proposition de budget préliminaire basée sur des

taux horaires a été élaborée par WSP au montant de 17 150 \$, avant les taxes applicables et soumis à la Municipalité;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un mandat à WSP afin d'élaborer le plan de gestion des débordements tel que demandé par le MDDELCC selon le budget anticipé d'honoraires et de dépenses proposé.

036-02-2017

8.4 - Étude pour le renforcement de l'usine d'épuration - soumission reçue

ATTENDU que le rapport de la firme Assaini-Conseil "Vérification de la capacité du traitement des eaux usées" de décembre 2016 démontre que la station d'épuration a pratiquement atteint la limite de sa capacité, l'ajout de débit devenant problématique;

ATTENDU qu'une étude pour le renforcement de la capacité de la station d'épuration permettra d'évaluer les différentes alternatives économiquement viables pour effectuer le renforcement de la capacité de celle-ci;

ATTENDU la proposition reçue de WSP afin de réaliser l'étude pour le renforcement de la capacité de la station d'épuration;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de WSP pour la réalisation de l'étude pour le renforcement de la capacité de la station d'épuration au coût de 14 995 \$, avant les taxes applicables.

9 - QUESTIONS DIVERSES

037-02-2017

9.1 - Réception d'une proposition pour la vente d'une partie du lot 3 628 703

ATTENDU la proposition du 10 janvier 2017 de M. Albany Poulin concernant la vente du lot # 3 628 703;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proposer une somme de 1 000 \$ à M. Albany Poulin pour l'achat d'une partie du lot # 3 628 703, ladite somme servant à payer tous les frais dont les frais de notaire.

038-02-2017

9.2 - Renouvellement du mandat des membres du CCU

ATTENDU que selon l'article 2.2 du règlement # 96-1994 constituant un comité consultatif d'urbanisme la durée du mandat d'un membre est de deux ans et renouvelable selon le désir du conseil municipal;

ATTENDU que le mandat d'une durée de deux ans des trois résidents de la Municipalité membre du comité consultatif d'urbanisme est arrivé à terme;

ATTENDU que deux des trois membres actuels désirent renouveler leur mandat;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler les mandats de M. Claude Fortin et de M. Dominic Loubier pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;
D'afficher le poste vacant dans le prochain NotreDamois.

039-02-2017

9.3 - Les dimanches des Marchands

ATTENDU que l'activité Les dimanches du marchand reviendra en 2017 pour une seconde année;

ATTENDU que cette activité mensuelle rassemble une dizaine de producteurs et commerçants agro-alimentaires locaux et régionaux;

ATTENDU que pour une première année d'opération les résultats de cette activité répondent largement aux attentes;

ATTENDU que cette activité a été appréciée de la population locale en offrant des produits régionaux de qualité;

ATTENDU qu'en 2017, les principales dépenses de cette activité demeurent liées à la promotion et à la publicité de celle-ci;

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE contribuer à la mise en place de Les dimanches du marchand en prêtant le centre communautaire sans frais à six reprises durant la seconde année d'opération;

DE contribuer financièrement pour une somme de 1 000 \$ afin d'aider à la promotion et à la publicité de l'activité.

040-02-2017

9.4 - Entente pour service juridique forfaitaire 2017

ATTENDU que depuis 2013 le service juridique forfaitaire est dispensé par Me Martin Bouffard de Morency, avocats;

ATTENDU que le service dispensé est d'une excellente qualité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler le contrat de service juridique forfaitaire pour l'année 2017 avec Morency, avocats au tarif de 1 800 \$;

QUE toutes les autres conditions du service demeurent inchangées.

041-02-2017

9.5 - Congrès 2017 de la COMBEQ

ATTENDU que l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à participer au congrès organisé par la COMBEC, au Centre des Congrès de Québec qui se tiendra du 4 au 6 mai prochain, et de couvrir les frais d'inscriptions au coût de 590\$, avant les taxes ainsi que l'hébergement et le transport pour ladite activité.

042-02-2017

9.6 - Demande de contribution pour la tenue d'un festival country et folklorique

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande afin d'obtenir la location sans frais du centre communautaire et de ses équipements par Drummondville en Fête inc. afin d'y tenir un festival country et folklorique du 24 au 26 novembre 2017; ATTENDU que l'organisme à but non lucratif Drummondville en Fête inc. remettra une partie des profits de l'activité à un organisme de la Municipalité; ATTENDU que la Municipalité a établi une tarification du centre communautaire avec des tarifs préférentiels pour les organismes locaux et pour les autres organismes;

ATTENDU que les membres du conseil juge équitable pour tous les organismes le respect de la tarification actuelle;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier la tarification du centre communautaire pour la tenue d'un festival country et folklorique organisé par Drummondville en Fête inc. du 24 au 26 novembre 2017.

043-02-2017

9.7 - Achat de publicité dans le bottin souvenir des Chevaliers de Colomb (Assemblée Beauce 1043)

ATTENDU qu'une demande des membres de l'Assemblée Beauce des Chevaliers de Colomb a été reçue le 19 janvier 2017 pour l'achat d'une publicité par la Municipalité à l'intérieur du bottin souvenir remis lors des cérémonies d'accueils au 4^e degré de leur organisation qui aura lieu le 6 mai prochain à St-Raymond-de-Porneuf;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas procéder à l'achat d'une publicité pour le bottin de l'Assemblée Beauce des Chevaliers de Colomb en 2017.

044-02-2017

9.8 - Renouvellement à l'ADMQ pour 2017

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion avec l'ADMQ et qu'elle défraie la cotisation de la directrice générale au coût de 445 \$, plus les taxes applicables ainsi que les options d'assurance au coût de 348 \$, taxes incluses auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2017.

045-02-2017

9.9 - Ados en cavale 2017

ATTENDU que la Maison des jeunes Beauce-Sartigan désire poursuivre le projet "Ados en cavale" s'adressant aux jeunes de 12 à 17 ans provenant de l'ensemble des municipalités rurales de la MRC de Beauce-Sartigan pour l'été 2017 et suivantes;

ATTENDU que la contribution demandée aux municipalités est de 50 \$ par jeune inscrit au programme d'été;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins confirme sa participation au projet "Ados en cavale" de la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan pour l'été 2017 et suivantes.

046-02-2017

9.10 - Embauche d'une adjointe-administrative - Élise Landry

ATTENDU que le processus d'embauche afin de pourvoir au poste d'adjointe administrative est terminé;

ATTENDU que le comité de sélection propose de retenir la candidature de Mme Élise Landry;

ATTENDU que les qualifications de Mme Landry répondent exactement à ce qui est recherché dans ce poste;

ATTENDU que Mme Landry est disponible pour commencer dès la fin de son préavis de départ à son employeur actuel;

ATTENDU que l'emploi débute par une période de probation de 3 mois;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de Mme Élise Landry au poste d'adjointe administrative à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins; QUE pendant la période de probation de 3 mois, Mme Landry recevra un salaire équivalent à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste d'adjointe administrative; QU'à la fin de la période de probation, une évaluation de l'employée permettra d'établir un changement d'échelon, s'il y a lieu.

047-02-2017

9.11 - Ressource en communication - entente intermunicipale

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été élaboré entre les municipalités de Saint-Benoît-Labre, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Simon-les-Mines et Saint-Philibert pour le partage d'une ressource en communication présentement à l'emploi de la municipalité de Saint-Benoît-Labre en tant que coordonnatrice en loisirs et culture;

ATTENDU que le projet d'entente prévoit l'utilisation par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins de la ressource en communication pour une moyenne de 6 heures par semaine avec un budget annuel de 10 087,41 \$;

ATTENDU que l'entente est d'une durée d'un an;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le protocole d'entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Benoît-Labre, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Simon-les-Mines et Saint-Philibert pour le partage d'une ressource en communication selon les dispositions incluses à l'entente;

DE mandater Mme Dominique Lamarre, directrice générale et M. Pierre Bégin, maire à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

048-02-2017

9.12 - Octroi du mandat pour la réalisation du document d'appel d'offres public pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire

ATTENDU qu'il est nécessaire de réaliser un appel d'offres public pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire pour la future patinoire sur dalle de béton qui sera construite en 2017; ATTENDU que pour ce faire, un devis technique doit être réalisé; ATTENDU que M. Jean-François Darisse, architecte de la firme Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. a été contacté afin de proposer une offre de services pour réaliser ce mandat; ATTENDU que la proposition reçue prévoit la réalisation du mandat sur une base horaire selon les taux suivants:
- architecte intermédiaire: 80 \$ / heure
- adjointe administrative: 40 \$ / heure;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Jean-François Darisse, architecte de la firme Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. pour la réalisation du devis pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire selon les taux horaires proposés.

049-02-2017

9.13 - Demande au programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Sous-volet 1.5 Renouvellement de conduites

ATTENDU que des travaux de réhabilitation de conduites sans tranchés sont prévus en 2017 afin de procéder au chemisage des conduites d'égout sanitaire de la 1^{re} Avenue sud et de la 30^e Rue; ATTENDU qu'une demande de subvention sera acheminée au programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Sous-volet 1.5 Renouvellement de conduites;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présentation d'une demande soumise programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Sous-volet 1.5 Renouvellement de conduites est autorisée;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit autorisée à présenter la demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à cette demande et à l'octroi éventuel de la subvention pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

050-02-2017

9.14 - Fourniture et installation d'un écran numérique - octroi

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un écran numérique sur poteaux existants;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont déposé des soumissions dans les délais prescrits;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Nummax au coût total de 31 043,25 \$, incluant les taxes.

051-02-2017

9.15 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - approbation des dépenses

ATTENDU que des travaux pour l'amélioration du réseau routier municipal ont été nécessaires dans la Municipalité pour l'amélioration de la 2^e Avenue, 4^e Avenue, 28^e Rue, 36^e Rue et 37^e Rue (dossier n° 00023840-1 - 29120 (12) - 2016051912);

ATTENDU que des travaux pour l'amélioration du réseau routier municipal ont été nécessaires dans la Municipalité pour l'amélioration de la 4^e Avenue, 36^e Rue et 37^e Rue (dossier n° 00023807-1 - 29120 (12) - 2016040460);

ATTENDU qu'une subvention peut être obtenue par le Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM);

ATTENDU qu'à la suite de la recommandation de notre député, le ministre des Transports, a accordé à la Municipalité une subvention maximale de 15 000

\$ pour l'année 2016-2017 (dossier n° 00023840-1 - 29120 (12) - 2016051912) ainsi qu'une subvention maximale de 30 000 \$ répartie sur trois années budgétaires également pour l'année 2016-2017 (dossier n° 00023807-1 - 29120 (12) - 2016040460);

ATTENDU que pour obtenir le paiement des subventions accordées, la municipalité doit transmettre à la direction territoriale de sa région une résolution attestant que les travaux subventionnés ont été effectués;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la secrétaire-trésorière, madame Dominique Lamarre, à déposer une réclamation auprès du Ministère des Transports pour l'obtention de la subvention;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné total de 45 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

052-02-2017

9.16 - Demande au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

ATTENDU que des travaux de réhabilitation de conduites sans tranchés sont prévus en 2017 afin de procéder au chemisage des conduites d'égout sanitaire de la 1^{re} Avenue sud et de la 30^e Rue;

ATTENDU qu'une demande de subvention sera acheminée au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présentation d'une demande au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) est autorisée;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit autorisée à présenter la demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à cette demande et à l'octroi éventuel de la subvention pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

053-02-2017

9.17 - Halte routière du pont Perrault - permission d'occupation

ATTENDU que le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports propose d'octroyer à la Municipalité une permission d'occupation pour la halte routière;

ATTENDU que cette permission d'occupation sera valide jusqu'à l'achat de la halte routière par la Municipalité suite au décret ministériel qui devrait être signé en 2017;

ATTENDU que cette permission d'occupation permettra à la Municipalité d'être gestionnaire du site;

ATTENDU qu'il n'y aura plus d'autorisation à obtenir du Ministère pour la réalisation d'activités diverses ou autres par la Municipalité sur le site;

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'obtention d'une permission d'occupation par la Municipalité de la halte routière du pont couvert Perrault.

054-02-2017

9.18 - Création d'un poste d'inspecteur municipal avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre

ATTENDU que l'inspecteur municipal adjoint engagé récemment par la Municipalité a quitté son poste;

ATTENDU que les besoins afin de s'adjoindre les services d'un inspecteur municipal sont grandissants;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a également des besoins à combler rapidement pour l'engagement d'un inspecteur municipal;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale avec Saint-Benoît-Labre pour le

partage d'une ressource occupant un poste d'inspecteur municipal s'avère être une option à privilégier;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, afin d'élaborer un projet d'entente pour le partage d'une ressource occupant le poste d'inspecteur municipal avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

055-02-2017

9.19 - Achat d'une banderole

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaitent faire la promotion de la participation d'Antony Auclair, originaire de Notre-Dame-des-Pins, au repêchage 2017 de la Ligue nationale de football;
ATTENDU que l'achat d'une banderole avec une inscription d'encouragement et son installation en bordure d'une route où la circulation automobile est élevée est le moyen privilégié;
ATTENDU que des prix pour l'achat d'une banderole ont été reçus de Lettrage Dclick;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une banderole de 2 pieds par 8 pieds auprès de Lettrage Dclick au coût approximatif de 205 \$, plus les taxes applicables.

056-02-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 35.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin,
Maire